

PÔLE Ressources HANDICAP 73

Appel à projets

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

2021



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie



Éléments de contexte

Les partenaires institutionnels du département la Savoie,

- La Caisse d'allocations familiales (CAF),
- Le conseil départemental : la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le service Jeunesse et sports,
- Les services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN),
- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA),
- L'Agence régionale de santé (ARS).

Se mobilisent autour d'une politique en faveur de l'égalité des droits dès le plus âge qui vise notamment à :

- Offrir à chaque enfant un accueil de qualité adapté à sa situation ;
- Favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers (enfants en situation de handicap reconnus ou non)
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

Cette politique s'inscrit dans un contexte particulier au sein duquel il convient de relever :

Au plan national

- La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 ;
- La Convention d'Objectifs et de Gestion (signée entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'État) 2018-2022 qui vise à :
« Garantir à l'ensemble des familles un égal accès aux modes d'accueil, qu'il s'agisse des établissements d'accueil du jeune enfant ou des accueils de loisirs, et assurer un accompagnement des gestionnaires dans le développement d'une offre d'accueil pleinement inclusive » ;
- Le rapport remis en 2018 par la Mission Nationale Accueils de Loisirs & Handicap¹ qui préconise notamment la nécessité d'une diversification de l'offre d'accueil, au cœur des politiques territoriales et la création (ou le renforcement de pôles d'appui pour faciliter la dimension inclusive des lieux d'accueil.

Au plan départemental

- Le schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2019 (reconduit en 2020 et 2021) où l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des Eaje, fait l'objet d'une fiche action ;
- Le schéma social et médico-social 2020-2024 du conseil départemental dont un enjeu est de promouvoir une société inclusive en luttant contre les phénomènes d'exclusion ;
- Le soutien financier de la CAF aux initiatives visant à faciliter en Savoie l'accueil des mineurs en situation de handicap ;

¹ <http://www.mission-nationale.fr/>

- Une enquête départementale de l'Observatoire de la Famille (Udaf) en 2020 sur le thème « Handicaps, troubles, maladies chroniques & Parentalité ».
- Les travaux d'un groupe interinstitutionnel créé en 2019² pour établir un état des lieux partagé de la situation des mineurs porteurs d'un handicap moteur ou psychique au sein des structures d'accueil savoyardes (petite enfance et accueils de loisirs)

Finalité et objectifs

Le Pôle Ressources Handicap a pour mission de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Il est un carrefour entre les différents professionnels et les familles, facilitant ainsi les liens et favorisant la mutualisation des compétences et savoir-faire de chacun.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Accompagner les parents dans leurs démarches auprès de ces structures
- Accompagner les professionnels afin de préparer la prise en charge de l'enfant en adaptant les modalités d'accueil à ses besoins
- Créer des passerelles et des collaborations avec le milieu spécialisé (MDPH, CAMSP...) et le milieu ordinaire en favorisant la participation des parents
- Accompagner les personnels à l'évolution des besoins spécifiques de l'enfant accueilli en renforçant leurs compétences.

Missions du Pôle Ressources Handicap

- 1. Informer, accompagner et soutenir les parents dans l'élaboration de leur projet d'accueil dans une logique de parcours**
 - a. Informer et orienter les familles
 - b. Aider les parents à élaborer leur projet d'accueil et suivre la demande de la famille jusqu'à l'obtention effective de l'accueil (accompagnement, rendez-vous, suivi de l'intégration...)
 - c. Créer un lien privilégié avec les parents : « accueillir, rassurer, montrer, associer »
 - d. Faciliter le lien avec la structure d'accueil et les besoins de l'enfant et de sa famille
- 2. Apporter une expertise et accompagner les structures de droit commun pour l'accueil des enfants en situation de handicap**
 - a. Accompagner les structures au niveau du cadre juridique et des obligations légales
 - b. Contribuer à adapter le projet d'accueil et à qualifier le personnel en charge de l'accueil de l'enfant
 - c. Mettre en place des formations à destination des structures d'accueil, en s'appuyant sur le réseau de partenaires et de professionnels (personnes ressources spécialisées)
 - d. Accompagner l'analyse et le changement de pratique lorsque cela s'avère nécessaire et solliciter si besoin en appui l'intervention de personnes ressources spécialisées
 - e. Apporter un soutien technique à la mobilisation des financements

² Par les services de la CAF, du CD et de la DSDEN

3. Construire et favoriser les relations partenariales entre les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux sur les territoires

- a. Organiser et animer des temps de rencontre, d'échanges et de réflexion collective
- b. Favoriser la mise en réseau et l'émergence d'actions au sein d'un territoire

4. Sensibiliser au handicap les parents, enfants et professionnels

- a. Animer un centre de ressources documentaires
- b. Animer et proposer des ressources et outils pédagogiques
- c. Sensibiliser à la notion du handicap dans les structures d'accueil du jeune enfant et de loisirs

5. Assurer une mission de communication

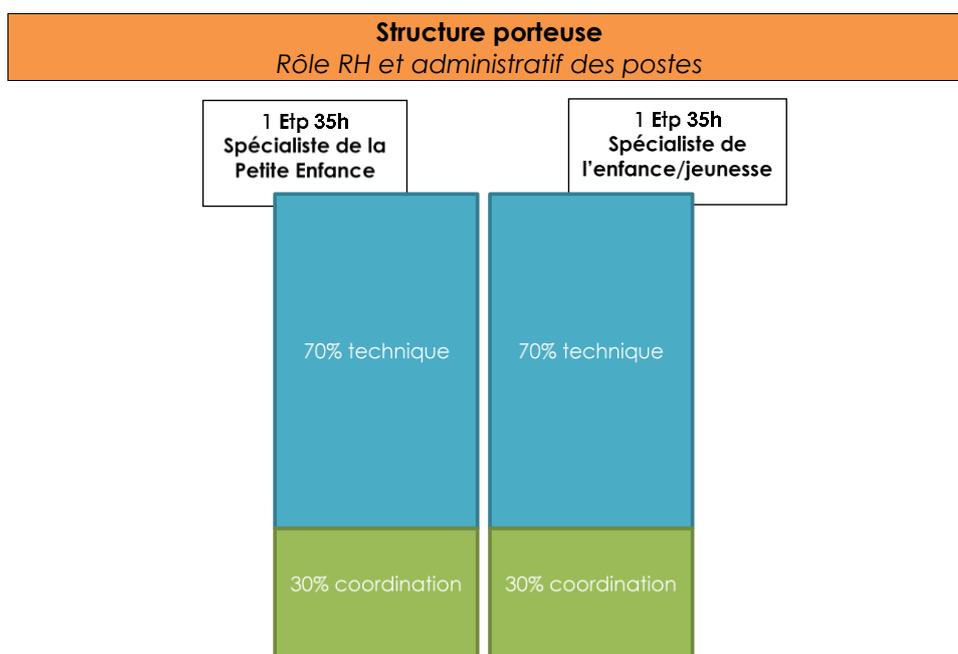
- a. Mettre en place une communication digitale
- b. Communiquer largement sur les actions du Pôle Ressources auprès des parents et des professionnels et des médias locaux
- c. Évaluer annuellement les actions et impacts du Pôle Ressources (en lien avec les besoins et attentes des parents et des structures)

Le public cible

- Les parents d'enfants de 0 à 17 ans inclus, bénéficiaires de l'AEEH, PPS (projet personnalisé de scolarisation), PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et aux parents d'enfants repérés et/ou en cours de repérage comme nécessitant un accompagnement particulier au titre d'un trouble du développement et/ou d'un trouble du comportement
- Les professionnels en lien avec l'accueil de ces mêmes enfants (acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, et de la parentalité)

Les moyens humains envisagés

Pour remplir les missions du Pôle Ressources, le Comité de Pilotage a imaginé le recrutement de deux personnels intervenant comme suit :



Qualification des intervenants

Le pôle ressource :

- Doit se doter à minima de deux personnels référents compétents : éducateur ou autre professionnel diplômé au minimum d'un Brevet Professionnel complété d'une expérience dans le handicap, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité Des compétences relationnelles, pédagogiques sont également attendues.
- Doit s'inscrire dans un/des réseau(x) de professionnels ressources susceptibles d'apporter un soutien ponctuel (ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, orthophoniste...)

Gouvernance du Pôle Ressources

Le pilotage et le suivi sont réalisés par deux instances :

▪ **Le Comité Technique**

Il est composé des partenaires institutionnels et des acteurs concernés par l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Ce comité est animé par le Pôle Ressources Handicap qui en assure également le secrétariat (invitation aux réunions, comptes rendus...).

Cette instance se réunit au minimum deux fois par an et a notamment pour mission de :

- Examiner et échanger sur l'activité du Pôle Ressources Handicap,
- Émettre des propositions sur l'amélioration de l'activité et être un lieu d'expérimentation
- Définir les grandes orientations relatives au Pôle Ressources Handicap,
- Assurer un suivi et une évaluation du Pôle Ressources Handicap

Dans un premier temps, le comité technique sera piloté par les institutions, en lien avec le pôle ressource handicap.

Dans un deuxième temps, le pilotage sera assuré par les institutions mais l'animation sera faite par les personnels du Pôle Ressources.

▪ **Comité de Pilotage**

Il est composé des partenaires institutionnels et des financeurs.

Ce comité est animé par la Caf/DSDEN/CD/MSA qui en assure également le secrétariat.

Cette instance se réunit au minimum une fois par an et a notamment pour mission de :

- Accompagner le Pôle Ressources dans la mise en place de son projet
- Evaluer l'activité et valider les orientations du Pôle Ressources
- Examiner et valider le budget du Pôle Ressources et les éventuelles demandes de financement supplémentaires

Mesures de l'activité/Evaluation des résultats

Evaluation annuelle, bilan annuel quantitatif, qualitatif et financier à envoyer au plus tard le 31 mars de N +1.

Au niveau quantitatif

- Le nombre d'enfants/de familles concernés par un accompagnement
- Le nombre de professionnels et le type de structures accompagnés (distinction petite enfance/ enfance jeunesse)
- Le nombre d'actions de sensibilisation et formation (en h)
- Le nombre de sites concernés par l'intervention du Pôle Ressources (cartographie départementale)

Au niveau qualitatif (sous forme d'une fiche à destination des familles et des structures avec évaluation/questionnaire satisfaction)

- Accompagnements auprès des familles
- Actions auprès des professionnels
- Bilan des actions collectives (animation du réseau, actions de communication et de sensibilisation, partenariat établis) ou autres de nature à rendre compte de l'activité de PRH
- Maillage avec les structures/institutions du milieu spécialisé (travail avec le réseau)

Au niveau financier

Compte de résultats de l'année N-1

Budget prévisionnel de l'année N

Critères d'éligibilité

Le Comité de Pilotage choisit la structure porteuse sur la base des critères suivants :

- Faisabilité du projet (juridique, financier, technique...)
- Structure associative
- Implantation sur le département et connaissance des professionnels et structures dans le domaine du handicap, de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité
- Couverture départementale
- Le principe de gratuité des interventions pour les parents et les professionnels est retenu. Le Pôle ne met pas à disposition de personnel pour assurer l'accueil des enfants en situation de handicap.
- La structure s'attache à trouver un co-financement à ses activités
- Inscrire l'action du pôle dans l'existant territorial pour ne pas faire doublon avec les initiatives locales

Financement pluriannuel 2021-2022

- Financement pluriannuel jusqu'en 2022*
**Après 2022, les financements de la Caf seront conditionnés par la future Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre la Cnaf et l'Etat*
- Financement du Pôle Ressources sur une année pleine : environ 100 000€

Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à envoyer sur papier libre auprès de la Caf de la Savoie par mail **avant le 2 Juillet 2021**.

Adresse mail : enfance-jeunesse.cafchambery@caf.cnafmail.fr

Composition du dossier de candidature

Soit une réponse de la part d'une structure seule, soit de la part d'un consortium de deux structures associées.

La sélection se fera sur la base d'un dossier de candidature qui contiendra :

- Une présentation de/des structures accompagnée d'un organigramme détaillé,
- Une note d'opportunité décrivant précisément :
 - Une présentation des partenariats d'ores et déjà construits ou que l'opérateur entend développer avec les acteurs du médico-social, les équipements d'accueil,
 - Les modalités de déploiement et les moyens alloués au projet compte-tenu des attendus fixés au cahier des charges
 - L'expérience de la structure dans le domaine du handicap, de la petite enfance et de la jeunesse et de la parentalité
 - Les moyens mis en œuvre pour mettre en synergie les acteurs et développer des relations partenariales,
 - Une présentation de l'inclusion de l'activité du Pôle Ressources Handicap au sein de l'activité actuelle de la/ des structure(s),
 - Si consortium, précisez l'articulation entre les deux structures et les deux professionnels
 - Une présentation des atouts de l'opérateur pour porter le projet,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement,
- Un budget prévisionnel de fonctionnement du Pôle Ressources
- Un budget d'investissement, si des besoins en investissement sont déterminés au moment du dépôt de la candidature, le candidat est invité à les identifier et à les chiffrer.
- Le Compte de résultat et bilan N-1 de la structure, validés lors de la dernière Assemblée Générale
- Les pièces justificatives telles que précisées dans le dossier de candidature.
- Merci de numéroter les pages du dossier

Pour toute demande de précision, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante : enfance-jeunesse.cafchambery@caf.cnafmail.fr